

CREDIT MUNICIPAL DE ROUEN
CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
SEANCE DU 9 MARS 2020

BUDGET 2021
ADOPTION

Rapporteur : M. Laurent DAUPLEY

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen pour l'exercice 2021 qui vous est soumis présente :

- en section d'exploitation un total de dépenses de 759,7 k€ et un total de recettes de 706 k€. Ce déficit est lié au lancement de l'agence du Havre et sera pris en charge (conformément aux articles L1612-6 et L1612-4 du CGCT) par la mobilisation des excédents capitalisés à hauteur de 53,7 k€ (Pour rappel, les excédents cumulés de 2011 à 2019 s'élèvent à 180 352.19 €).
- en section de dotation 125 k€ de recettes et 38 k€ de dépenses, correspondant à des budgets d'investissements/réparations (les travaux de l'agence du Havre étant finis).

Au niveau des perspectives d'évolution de son encours, trois hypothèses se présentent au CMR :

1. hypothèse haute : la croissance forte de l'encours au Havre couplé au développement à Caen avec une stabilisation de l'encours à Rouen
2. hypothèse médiane : croissance de l'encours au Havre couplé au développement à Caen avec une stabilisation de l'encours à Rouen
3. hypothèse basse : croissance de l'encours au Havre couplé au développement ralenti à Caen avec une stabilisation de l'encours à Rouen

La stabilisation à Rouen correspond à une compensation de l'encours des clients Havrais (10%) qui vont rapatrier leurs contrats au Havre. Il s'agit donc bien d'une croissance.

Les simulations d'encours au regard de ces hypothèses sont les suivantes :

	Encours	Croissance de l'Encours	Nombre de mois	Intérêts à percevoir
Hypothèse Caen 1k€/j, Le Havre 1k€/j et Rouen stable				
au 31/12	3 340 k€	3 340 k€	12	434 200 €
au 31/03	3 440 k€	100 k€	10,5	11 375 €
au 30/06	3 560 k€	120 k€	7,5	9 750 €
au 30/09	3 680 k€	120 k€	4,5	5 850 €
au 31/12	3 800 k€	120 k€	1,5	1 950 €
				463 125 €
Hypothèse Caen 1,5k€/j, Le Havre 2k€/j et Rouen stable				
au 31/12	3 340 k€	3 340 k€	12,0	434 200 €
au 31/03	3 510 k€	170 k€	10,5	19 338 €
au 30/06	3 720 k€	210 k€	7,5	17 063 €
au 30/09	3 930 k€	210 k€	4,5	10 238 €
au 31/12	4 140 k€	210 k€	1,5	3 413 €
				484 250 €
Hypothèse Caen 1,5k€/j, Le Havre 2,5k€/j et Rouen stable				
au 31/12	3 340 k€	3 340 k€	12,0	434 200 €
au 31/03	3 530 k€	190 k€	10,5	21 613 €
au 30/06	3 770 k€	240 k€	7,5	19 500 €
au 30/09	4 010 k€	240 k€	4,5	11 700 €
au 31/12	4 250 k€	240 k€	1,5	3 900 €
				490 913 €

Le budget, qui vous est présenté, est établi en supposant une évolution de l'encours suivant l'hypothèse moyenne. Cette hypothèse suppose l'absence de nouveaux confinements, le non versement de nouvelles mesures sociales exceptionnelles par l'état ou les collectivités et la réalisation de l'inauguration du Havre avec les retombés médiatiques d'une présence du maire du Havre. La mobilisation des élus Rouennais est donc attendue pour celle-ci.

L'atteinte de cette performance suppose la mise en place d'un plan de communication en synergie avec les collectivités locales de Rouen, Caen et La Havre. Il s'agit d'obtenir une médiatisation France3 aux différentes périodes clés suivantes :

Actions de communication	Dates cibles
--------------------------	--------------

Lancement de l'opération Prêt/Mécénat/Vte caritative à Rouen	Avril 2021
Inauguration du Havre avec la présence d'E Philippe	Mai 2021
Lancement de l'opération Prêt/Mécénat/Vte caritative à Caen	Juin 2021
Lancement de l'opération Prêt/Mécénat/Vte caritative au Havre	Septembre 2021

Ces évènements seront accompagnés par des spots publicitaires radio selon un budget de 12 k€ (Le COS est destinataire de la proposition de service du groupe NRJ).

Actions	Zones géographiques	Dates cibles
Rediffusion spot NRJ lancement Le Havre	Le Havre	Avril 2021
Spot radio Régional	Normandie	Juin 2021
Spot local	Rouen	Septembre 2021

Et si possible des reportages sur le Prêt Sur Gage sur la chaîne normande, actu76 ...

SECTION FONCTIONNEMENT

Pour rappel le tableau des effectifs est le suivant :

Poste	Effectif Validé	ETP recruté	Catégorie	Type de poste
Directeur Général	1	0,7	A+	Permanent
Contrôleur Interne	1	1	B	Permanent
Comptable	1	0,2	B	Permanent
Agent de guichet	7	6	C	Permanent
Total	10	7.9		

Le tableau des effectifs intègre le recrutement d'un agent à partir de janvier 2021, pour remplacer P Heudebran parti le 14 décembre 2020.

En dehors de la masse salariale qui augmente et les amortissements (deux effets liés au développement de l'agence du Havre), le budget est très comparable au précédent.

La masse salariale devrait dans les années à venir se stabiliser (hors GVT), le temps que les agences de Caen et le Havre prennent leurs rythmes de croisière et nécessitent un recrutement complémentaire (espéré d'ici 3 à 5 ans).

Malgré une croissance du périmètre, le budget des autres postes tend à rester stable. Il s'agit d'un véritable défi que nous devons réussir afin de ne pas trop détériorer le compte de résultat du CMR.

Les frais financiers sont en hausse avec la mise en place du remboursement du nouvel emprunt pour Le Havre débuté en 2020.

Les amortissements le sont aussi au regard de la mise en production du site du Havre.

L'année 2020 ayant été marquée par les dépenses COVID, les crédits 2021 sont équivalents, les frais liés au Havre étant compensés par la baisse des frais COVID.

Les frais de personnel sont en augmentation de 6% car nous avons un nouvel entrant correspondant à l'embauche du deuxième agent reporté à 2021 (cf. décision budgétaire du 5/12/2019). Celui-ci, arrivé en cours d'année, induira une augmentation encore en 2022.

Les produits évoluent conformément à l'encours modélisé en hypothèse moyenne.

Les produits financiers tendent à diminuer en raison des taux d'intérêts particulièrement bas proposés pour les placements à terme des liquidités du CMR.

Le détail du budget compte par compte figure dans les tableaux ci-après (annexes 1 et 2).

Il est rappelé que, conformément aux obligations réglementaires du Code Monétaire et Financier, il est nécessaire de réaliser des provisions.

A titre d'illustration, la Caisse doit comptabiliser les dépréciations pour clients « douteux », c'est-à-dire présentant un impayé depuis plus de 3 mois, et appliquer le principe de contagion (art. 2221-1 du règlement ANC 2014-07) conformément aux exigences réglementaires.

Ces calculs doivent être réalisés après la fin de l'exercice et ne peuvent donner lieu à réduction en fonction des crédits disponibles.

Ainsi, dans un souci de respect des obligations réglementaires et des règles de la comptabilité publique, les membres du COS valident le budget de manière non limitative pour les crédits du chapitre budgétaire des provisions (chapitre 68).

Par ailleurs, le CMR est potentiellement redevable de l'impôt sur les sociétés. Cependant, il n'est pas possible de prévoir la charge d'impôt correspondante au moment de l'élaboration du budget. Aussi, il est rappelé que les crédits du chapitre 69 relatifs aux impôts sur les sociétés ne sont pas limitatifs.

Enfin, le chapitre 87 regroupe les charges exceptionnelles constatées lors de l'exercice. Ces charges sont par essence non prévisibles et il n'est pas toujours possible d'effectuer une Décision Modificative afin d'ajuster les crédits budgétaires, par exemple lorsqu'une charge exceptionnelle est constatée entre le dernier COS et la clôture de l'exercice comptable. Aussi, il est également rappelé que les crédits du chapitre 87 relatifs aux charges exceptionnelles ne sont pas limitatifs.

Etat des provisions

Il est rappelé que au 31/12/2019, les provisions à l'actifs du bilan étaient de :

Le CMR n'a pas sollicité d'emprunt de trésorerie court terme.

L'accroissement de l'encours de + 800 k€ nécessitera d'avoir au recours à 400 k€ d'emprunts complémentaires pour financer cette croissance.

Trésorerie au 31/12/2020		+ 329 k€
Caisse	196 k€	+ 100 k€
Placement Nimes	250 k€	+ 250 k€
Cash flow Section Fonctionnement		- 12 k€
Cash flow Section Investissement		- 38 k€
Accroissement encours PSG		- 800 k€
Accroissement caution commissaire-priseur		+ 7 k€
Remboursements Capital des Emprunts		- 128 k€
Emprunt		+ 400 k€
Solde prévisionnel de trésorerie		+ 108 k€
Solde prévisionnel caisse	96 k€	
Solde prévisionnel placement	0 k€	

Toutefois dans l'hypothèse où l'activité se développerait selon un rythme plus favorable, le COS autorise le CMR à solliciter des prêts pour un montant maximum de 700 000€ à taux fixe sur 5 ans amortissables linéairement. La garantie de la Ville de Rouen sera sollicitée pour cet emprunt.

Ainsi le CMR sera en mesure de répondre à tous les scénarii de développement.

Par ailleurs, afin de ne pas bloquer le fonctionnement de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen, il est proposé que le Conseil d'Orientation et de Surveillance habilite le Directeur Général à signer les financements précédemment décrits en cas d'empêchement de la Présidence. La délibération du COS datée du 01/12/2010 l'autorise à réaliser les placements de trésorerie sans risques.

Les emprunts souscrits, dans le cadre de cette délégation, feront l'objet d'un rapport du Directeur à chaque réunion du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Au cours de l'exercice 2020, cette autorisation a été utilisée pendant le confinement COVID du printemps et le directeur en a présenté l'utilisation lors du COS du 22 octobre 2020.

Sur quoi statuant, le Conseil d'Orientation et de Surveillance

- Adopte par chapitre le budget primitif de l'exercice 2021 de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen tel qui figure ci-après en définissant le caractère non limitatif des crédits du chapitre 68, 69 et 87.

- Autorise la CCMR à souscrire des emprunts pour un montant maximum de 700.000€ sur 5 ans à taux fixe afin de financer l'activité et placer les excédents de trésorerie.
- Autorise le Directeur Général à signer en lieu et place de la présidence les emprunts si la présidence avait un empêchement.
- Demande au Directeur Général de rendre compte, le cas échéant, de l'utilisation de la précédente délégation à chaque COS.

Fait à Rouen le 9 mars 2020

Le Vice-Président
du Conseil d'Orientation
et de Surveillance

Matthieu de MONTCHALIN

Pour extrait conforme
Le Directeur Général

Laurent DAUPLEY